

ses devanciers sans formuler la sienne (1). D'Anville, quoique exact, comme il l'est presque toujours, se contente d'établir les Ambarres sur la rive gauche ou ultérieure de l'Arar (2). Walckenaër (3), s'exprimant un peu plus clairement, dit « que le territoire occupé par les Ambarri est le district de Saint-Rambert où se trouvent Ambérieux et Ambronay. » Enfin viennent les auteurs locaux ; ceux-ci sont plus explicites mais néanmoins incomplets. Nous citerons d'abord M. de la Teyssonnière (4) qui nous apprend que « les Ambarres occupaient le pays au nord d'une ligne qui irait de Trévoux à Meximieux et la plaine et les coteaux appelés Bas-Bugey. » Puis dans un autre passage, l'auteur nous dit que les « Ambarres habitaient sur les deux rives de la Saône, un peu au nord des Séguisaves. Ils occupaient dans le département de l'Ain, dit-il, une partie de la plaine marécageuse qui fut depuis appelée Dombes, et la plaine à l'occident des montagnes nommées Bas-Bugey. » M. Jolibois, curé de Trévoux, dans sa *Dissertation sur l'Histoire ancienne du pays des Dombes* (p. 103) donne aux Ambarres les limites suivantes : « Au nord étaient les Sébusiens, ou plutôt les Séguisiens (les Séguisaves), qui possédaient le Forez, le Lyonnais, le Beaujolais, et, traversant la Saône, occupaient en grande partie l'arrondissement de Bourg ; à l'ouest les

Ambarres sont placés « au-dessous du confluent du Doubs et de la Saône. » Cette erreur grave est signalée par son traducteur, M. Ant. Macé (1852), qui en commet une autre non moins forte en disant (p. 281, note 3) qu'Ambérieux et Ambronay qui sont à l'est de l'Ain sont « par conséquent non chez les Séguisiens, mais chez les Nantuates. » Jamais les Nantuates n'ont été placés dans le Bas-Bugey. C'est entre le lac Léman et les Véragres qu'il convient de mettre ce peuple.

(1) *Histoire des Gaules*, t. 1, p. 322, note.

(2) *Notice de la Gaule*, p. 61.

(3) *Géographie ancienne des Gaules*, t. 1, p. 324.

(4) *Recherches sur le département de l'Ain*, t. 1, p. 3 et 32.